

PROJET DE RÉFORME DE L'ORGANISATION DES DDSP ET DES CSP.



ALERTE VIGILANCE !

Bureau National du SCSI . 55 rue de Lyon. 75012 Paris - 01 44 67 83 30

JUIN 2015

SYNTHÈSE DE LA RÉUNION DE PRÉSENTATION

Le 12 mai se tenait une réunion à la DCSP présentée par M. Thierry ALONSO, sous directeur des missions de sécurité, en présence de SO et du SCSI, sur la réforme de l'organisation des directions départementales et des circonscriptions de sécurité publique.

Au préalable, il nous a été indiqué qu'il fallait prévoir rapidement un toilettage de la note du 5 septembre 1996 et de l'instruction du 15 décembre 2004 obsolètes. A ce titre, le projet devra être validé en CT du mois de juin 2015, pour mise en place progressive à partir de l'automne.

A travers un power point limité et non fourni contenant beaucoup d'organigrammes, il apparaît que la DCSP souhaite développer des mutualisations de services à l'instar des réformes menées sur les DDSP 62, 78, DDSP 95 et 59, actuellement en cours.

Aujourd'hui, les circonscriptions fonctionnent sous l'orientation de 2 catégories : type 1 ou type 2.

Dorénavant, il y aurait 3 classifications :

- TYPE A : pour les grandes métropoles comme Lille, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Rouen agglomérations avec des divisions
- TYPE B : circonscriptions entre 80000 et 400000 habitants
- TYPE C : les autres.

Toutefois, dans chaque catégorie, il pourrait y avoir pour chaque DDSP un choix type A bis ou type B bis...

Demain, le DDSP aura un adjoint pour le renseignement (SRT) et un adjoint pour le judiciaire puisque les deux auront compétences sur l'ensemble du département. En revanche, la voie publique n'obtiendra pas le titre d'adjoint puisqu'il aura compétence sur la circonscription.

Le SSP serait rebaptisé SIAAP Service ou Unité d'intervention Aide et Assistance de Proximité.

En conclusion, Monsieur ALONSO nous a précisé que le niveau de responsabilité serait garanti pour tous les grades, postes CCD et CC. Cette nouvelle architecture géographique a pour objectif de conduire à des gains en ETP.



Face aux nombreuses interrogations, la DCSP a communiqué le 22 mai « des éléments de réponses » à l'ensemble des DDSP. Vous pourrez lire le message très didactique concernant ce projet en pièce jointe.

Attention calinothérapie !



DES ZONES FLOUES ET BEAUCOUP DE QUESTIONS EN SUSPENS ...



Le SCSI est favorable à une évolution de l'organisation de la police nationale et à la création de 3 pôles pour la sécurité publique. Cette réforme (créant 3 pôles au sein de la SP) s'inscrit dans une démarche cohérente. En revanche, de nombreuses incertitudes subsistent et le SCSI a formulé de multiples remarques :

Comment faire abstraction de la réforme des régions qui modifiera radicalement l'organisation de toute la fonction publique ? Alors que la gendarmerie est en ordre de marche pour se structurer en 13 régions, la police serait-elle la seule à ne pas s'inscrire dans cette dynamique ? Demain, le DDSP d'un seul département sera-t-il l'interlocuteur du préfet de région alors que l'officier de gendarmerie représentera directement toutes ses forces pour l'ensemble des nouvelles méga-régions ?

Alors qu'une refonte de la nomenclature est engagée par la DRCPN, comment peut-on travailler sans coopération entre les directions et la DRCPN ? De plus, aucune suppression de postes de commissaires n'est envisagée à la DCSP. Comment peut-on garantir les positionnements et responsabilités des officiers sans supprimer quelques postes de CCD dans le cadre de ces mutualisations ?

Concernant nos interrogations sur d'éventuelles «districalisations» et sur l'aspiration de petites DDSP par les grosses, Monsieur ALONSO a spécifié que ce n'était pas à l'ordre du jour pour 2015 sans toutefois s'exclure d'y réfléchir pour 2016...

Que deviendront les officiers en charge du judiciaire au sein du SSP et ceux positionnés dans les SOPSR ou UOPSR ?

A LA DCSP D'ECOUTER, DE DIALOGUER AVANT DE REFORMER

Les évolutions sont nécessaires dans la police nationale, celle de la sécurité publique doit impérativement s'inscrire dans la démarche de la réforme territoriale de l'état et en cohérence avec les autres directions d'emploi.

Le SCSI revendique qu'un véritable travail soit engagé avec les partenaires sociaux pour que cette énième réforme ne se limite pas à de nouveaux acronymes sur des feuilles de papier.

Le SCSI revendique la communication des nouveaux organigrammes des services afin de travailler concrètement sur ce projet, dans le contexte de déflation de l'ensemble des cadres, officiers et commissaires. Ces nouveaux organigrammes devront prendre en compte les postes IRPD (postes difficiles). Un toilettage du décret sera nécessaire.

Le SCSI revendique un véritable positionnement des cadres, une mobilité facilitée entre les 3 nouveaux pôles et une augmentation des postes de chefs de services.